

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE **VISIOCONFERENCE LE SAMEDI 23 JANVIER 2021**

Ce jour, Samedi 23 Janvier 2021, les membres de la FFAB se sont réunis, à huis clos, en assemblée générale extraordinaire, ordinaire et électorale sur la convocation qui leur a été faite par le Président.

Il est dressé et signé une feuille de présence électronique par tous les représentants des organes territoriaux en leur nom personnel et le cas échéant au nom de leurs mandants. De cette feuille de présence, ils représentent 226 voix en ouverture de séance sur 231. (Ligue absente : Nouvelle Calédonie).

Michel GILLET propose de débiter l'Assemblée Générale par une minute de silence en hommage à Madame TAMURA, René TROGNON, Emile METZINGER et Jo COUNARIS qui nous ont quittés en 2020 et à qui nous n'avons pas pu rendre hommage comme il se devait en raison des conditions sanitaires.

Puis les présidents de ligue, de CID et de délégations se présentent à tour de rôle, de nombreux changements étant intervenus suite aux élections dans les différentes régions. Les membres du Comité Directeur et les invités se présentent également.

Michel GILLET rappelle qu'il aurait préféré que ces Assemblées se tiennent en présentiel et que la visioconférence peut être frustrante, mais c'est une première expérience qui nous permet d'une part de tenir l'Assemblée Générale comme prévu statutairement et d'autre part d'avoir recours à des élections dématérialisées par le biais d'une plateforme. Concernant l'ensemble des votes, ceux-ci seront gérés par la plateforme LEGAVOTE. Il remercie les présidents de ligue, délégation et CID d'avoir réussi à organiser leurs élections dans cette situation complexe et peu habituelle.

L'assemblée générale extraordinaire débute à 9h30, l'ordre du jour étant la proposition d'une nouvelle rédaction de l'article 8.2 et modification de l'article 11.3 des statuts fédéraux concernant la représentation des hommes et des femmes au sein du comité directeur et toilette suite aux dispositions du code du sport. Cette nouvelle rédaction était présentée par Emmanuelle RANCHOUP, responsable de la commission juridique.

Aucune question n'étant formulée, il est passé au vote :
226 voix pour - Contre : 0 - Abstention : 0

Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

Puis **l'assemblée générale ordinaire** débute à 10 heures.

I - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des 30 Novembre et 1^{er} décembre 2019

Aucune remarque n'est formulée quant à la rédaction du projet qui a été adressé.

Le PV est adopté à l'unanimité.

II - Rapport moral du Président

Michel GILLET fait une lecture de son rapport.
Aucune remarque n'est formulée.

III - Validation de la modification de l'article 33.1 du règlement intérieur pour tenir compte des éléments recueillis lors des prises de licence en vue du contrôle d'honorabilité des dirigeants

Présentation du règlement financier mis à jour et adopté par le Comité Directeur.

E RANCHOUP intervenait à nouveau pour présenter la modification de l'article 33.1 du Règlement Intérieur qui tient compte des nouvelles mesures demandées par le Gouvernement concernant les éléments à demander aux dirigeants et/ou enseignants afin de contrôler leur honorabilité.

Ces modifications ont été adoptées à l'unanimité.

Concernant le règlement financier, celui-ci a dû être complété afin de répondre aux exigences de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre des subventions. Ce règlement a été adopté par le Comité Directeur en septembre 2020.

Les modifications

IV - Rapport d'activités (Départements Administration, Technique)

Compte tenu du timing très serré, les différents rapports sont repris d'une manière très succincte puisqu'ils ont été adressés au préalable et que les membres de l'assemblée ont pu en prendre connaissance.

Jean-Pierre HORRIE intervient concernant les licences. Nous enregistrons une baisse de 22.24 % de licences en 10 ans. Nous constatons également une baisse des enseignants. Concernant les clubs, pour 2020/2021, nous n'avons enregistré que 752 clubs sur les 812. 40 % des clubs ont moins de 20 licences et 60% des clubs ont moins de 40 licences.

Maryse MORIN prend la parole concernant les subventions accordées par l'ANS (Agence Nationale du Sport) Les subventions ANS ont remplacé le CNDS depuis 2020. Pour la FFAB, nous avons dû mettre en place un Projet Sportif Fédéral décliné en 4 axes et c'est à partir de ces derniers que les clubs ou les organismes territoriaux peuvent déposer une demande de subventions. Il était rappelé que l'enveloppe globale attribuée à la FFAB n'est pas très élevée mais cette situation est due au fait que les années antérieures, très peu de dossiers CNDS étaient déposés et l'ANS s'est donc basée sur le montant attribué les années précédentes. Malheureusement, nous ne pouvons pas compter sur une augmentation de l'enveloppe globale, sauf si le budget de l'ANS était réévalué ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

Il est rappelé que plusieurs structures peuvent se regrouper pour faire une demande de subvention unique, mais il faudra que les structures choisissent d'un commun accord le club qui sera porteur du projet ; c'est lui qui recevra la subvention et qui réglera les différentes dépenses, il ne pourra pas y avoir de reversement de la subvention directement à l'ensemble des clubs ayant présenté le projet.

Il est également rappelé qu'il est possible d'obtenir d'autres subventions en dehors de l'ANS.

La parole est ensuite donnée à Fabrice CAST pour la Communication.

Il remercie tous les organismes territoriaux et les clubs qui ont lancé des actions pour permettre de garder un lien avec les licenciés durant cette période particulière liée à la crise sanitaire Il précise également qu'il faut essayer de se servir de cette crise pour « relancer la machine ».

Fabrice remercie toutes les personnes qui ont travaillé avec lui durant toutes ces années, même s'il se représente en tant que membre du Comité Directeur et souhaite continuer à travailler pour la communication, il ne désire plus en avoir la responsabilité.

Didier ALLOUIS intervient pour le département technique et fait une présentation synthétique du bilan de la technique depuis 4 ans.

Le budget de la technique a diminué tous les ans depuis 3 ans tout en gardant une efficience des activités. Parallèlement à cela, il y a une augmentation des produits due notamment au reversement, à parts égales entre les ligues et la fédération, des participations aux stages (3^{ème}-4^{ème} Dan, stage de pratique Hauts Grades, stages des féminines).

Il rappelle que son souhait en début d'olympiade était de remettre l'Aïkido au centre de la Fédération, l'Administratif est indispensable, mais n'a pas d'utilité s'il n'y a pas la technique et inversement.

Il remercie tous les responsables de commission qui ont œuvré durant toute l'olympiade, notamment la commission Féminine qui a fait un très gros travail ces deux dernières années ; elles sont de plus en plus présentes dans la pratique. La commission Aïkitaïso qui s'est bien développée et a entamé ses premiers stages de formation durant l'olympiade. La commission Handicap qui elle aussi a mis en place ses premiers stages de formation.

Didier ALLOUIS espère que l'esprit que Maître TAMURA nous a enseigné, sera le vecteur de notre future pratique et que nous ferons preuve de plus d'ouverture. Il ne faut pas avoir peur des autres, mais essayer de les comprendre sans forcément tout accepter.

Il est ensuite passé au vote : **l'ensemble du rapport d'activités est adopté à l'unanimité.**

V - Rapport financier 2019/2020

Francis LABARDIN fait une présentation des comptes. Le premier confinement n'ayant lieu qu'en mars et avril 2020, cela nous a permis de limiter les pertes, la plus grande majorité des licences ayant été enregistrées à cette période. Nous terminons l'exercice avec un résultat positif de 21 221 €.

Marc PASQUET, en tant que contrôleur des comptes, prend la parole à son tour. Il n'a constaté aucun souci sur les comptes, a reçu toute l'information nécessaire pour exécuter sa mission dans les temps, il se félicite de la décision qui avait été prise d'avoir suffisamment de réserves de côté pour tenir une année complète en cas de soucis. Marc PASQUET précise qu'il se propose à nouveau pour être vérificateur aux comptes. Aucun autre candidat ne se propose.

Francis LABARDIN intervient pour présenter le budget 20/21. Il n'est pas facile de présenter un budget prévisionnel dans de telles conditions. Pour l'établir, il s'est basé sur une baisse de 40 % des effectifs, la pandémie nous permet de réaliser des économies, car il n'y a aucune action : ni stage, ni déplacements, ni vacation et même les frais pour les réunions sont réduits, puisque tout se fait par visioconférence. Le prévisionnel présente donc un solde positif de 729 €.

Au vu des circonstances, les membres du Bureau demandent le report, pour la saison 22/23, de l'augmentation de 2 € par licence qui était prévue initialement pour la saison 20/21.

Les comptes 2019/2020 sont approuvés à l'unanimité, de même que l'affectation des résultats.

Quitus est donné au Trésorier à l'unanimité.

Le budget prévisionnel 2020/2021 est adopté à l'unanimité.

Marc PASQUET est renouvelé pour un an dans son rôle de vérificateur aux comptes.

Cette décision est adoptée à la majorité : 222 voix Pour et 4 voix Contre

Vote sur le report de l'augmentation du prix de la licence de 2 € sur la saison 2022/2023

Ce report est adopté à la majorité : 209 Voix Pour – 8 Voix Contre – 9 Voix Abstention

VI - Intervention des représentants du GHAAN – DIRAF - SYSTEMA

Alain FLOURE intervient pour le GHAAN. Il précise qu'il n'a pas souhaité se représenter en tant que membre du Comité Directeur. Il ne se représentera pas non plus à la présidence du GHAAN. Il est satisfait de la présentation de Thierry GEOFFROY à ces postes.

Jean-François BOURILLON intervient pour DIRAF : il souhaite que tout le monde travaille les uns avec les autres sans distinction de pratique et d'appartenance.

Jacques LECOMTE intervient pour la SYSTEMA. Il espère que le nombre de sections SYSTEMA va progresser la saison prochaine puisqu'ils ont déjà été approchés par d'autres clubs qui viennent de différents groupes. Il espère ainsi doubler ses effectifs. Leur travail sur les diplômes va continuer. Il remercie la FFAB pour avoir obtenu l'équivalence pour les grades.

VII – QUESTIONS DIVERSES

CSDGE

Question : les passages de grades de juin 2020 ayant été annulés, la ligue Ile de France demande à ce qu'une nouvelle inscription soit faite pour les personnes qui s'étaient présentées et qui ont dû repousser.

Réponse : pour les 1^{er} et 2^{ème} Dan, la ligue Ile De France pourra s'organiser comme elle le souhaite à ce niveau là étant donné que c'est de son ressort.

Formation examinateurs

Question : la liste des examinateurs étant fixée pour deux ans, la ligue Ile de France demande à ce que les examinateurs soient validés pour une année supplémentaire au vu des circonstances actuelles.

Réponse : Il n'y a aucun souci de ce côté-là puisqu'aucun stage de formation examinateurs n'a pu avoir lieu.

Brevet Fédéral

Question : pour la saison 20/21, étant donné qu'il n'y a pas eu de stages de formation, les candidats pourront-ils obtenir leur BF sur dossier comme cela a été le cas en 2019/2020 ?

Réponse : Michel GILLET indique y être favorable pour les personnes qui en auraient vraiment besoin.

GRADES AIKIKAI

Question : peut-il y avoir une dérogation de l'Aïkikai de Tokyo pour qu'une personne puisse obtenir un grade Aïkikai, même si elle n'a pas encore le grade UFA correspondant ?

Réponse : en principe non ; il faudrait vraiment que ce soit pour un cas exceptionnel et il faudrait un argumentaire très étayé afin que nous puissions demander une dérogation à l'Aïkikai.

GRADES DE HAUT NIVEAU

Question : pourquoi n'y a-t-il pas eu de promotions aux grades de 5^{ème} et 6^{ème} Dan à la FFAB lors de la commission CSDGE de septembre 2020 alors qu'il y en a eu à la FFAAA ?

Réponse : il n'y a pas eu de stage Haut Niveau au mois de Mai et nous n'avons pas reçu de demande de parrainage. Il est également précisé qu'il n'est plus question de quota entre les deux fédérations, une fédération peut très bien présenter plus de dossiers, le nombre de dossiers est proposé en fonction des besoins de chacune des fédérations et non pas par rapport à un nombre déterminé.

COUVERTURE OCCASIONNELLE

Question : pour la SYSTEMA, un des moyens pour progresser en termes de licences et de clubs, c'est d'être attractif à l'occasion des stages ; est-il possible d'assurer quelqu'un à la journée ?

Réponse : cela ne pose aucun problème, la Fédération propose, pour les personnes non licenciées à la FFAB, une couverture occasionnelle au prix de 7 € valable sur un stage uniquement. Cette couverture peut être contractée au début du stage et il n'y a pas d'inscription préalable.

MISE EN PLACE DU PASS'SPORT

Question : il a été évoqué la mise en place d'un PASS'SPORT pour aider les clubs à la rentrée, pourrions-nous avoir des informations supplémentaires ?

Réponse : cette mesure va être mise en place par le gouvernement ; nous n'avons pas encore d'information précise à ce sujet. Cette mesure est gouvernementale, mais il semble évident que la Fédération devra, de son côté, réfléchir, elle aussi, à un plan de relance pour la rentrée.

ASSURANCE DOJO

Question : peut-on obtenir une réduction sur le montant de l'assurance dojo puisque les clubs sont fermés depuis plusieurs mois ?

Réponse : Francis LABARDIN a contacté l'assureur à ce sujet. Un courrier doit être adressé à l'assureur pour demander le report pour la saison suivante, mais il n'y aura pas de réduction. Il est rappelé que les clubs ont l'obligation de souscrire une assurance dojo, mais ils peuvent la prendre auprès de l'assureur de leur choix. Concernant cette assurance elle-même, même s'il n'y a pas de pratique, en cas de dégât des eaux par exemple l'assurance dojo vous sera nécessaire, de plus en cas de pratique en extérieur par exemple, la responsabilité civile de l'organisateur est engagée ; donc si habituellement c'est la mairie qui vous couvre, pour une pratique en dehors du contexte habituel, il vous faudra souscrire une assurance dojo.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été traités et toutes les questions ayant été abordées, la séance est levée à 12h00.

L'assemblée générale électorale débute à 15h. Après dépouillement des bulletins par la plateforme LEGAVOTE, les résultats sont les suivants.

Sont élus :

M. Didier ALLOUIS

M. Bertrand BIDAULT

Mme Marie BUDIN

M. Fabrice CAST

Mme Anne-Laure GAILLARD

M. Michel GILLET

M. Jean-Pierre HORRIE

M. Younoos ISSAK

M. Francis LABARDIN

Mme Dominique MASSIAS

Mme Youlika MICHALSKI

M. Jean-Paul MOINE

Mme Maryse MORIN

M. Michel PROUVEZE

Mme Yolaine TRICHET LOISEAU

M. Mathias RETORET

Médecin Fédéral

M. Olivier EBERHARDT

Représentant des Budos Affinitaires

M. Thierry GEOFFROY

Représentant des Budos Affinitaires

M. Jacques LECOMTE

Représentant des Budos Affinitaires

Les nouveaux membres du comité directeur se retirent pour désigner le nom de la personne qu'ils proposent pour la présidence. Michel GILLET est proposé.

Les présidents des organismes territoriaux votent à nouveau.

Michel GILLET est élu président à l'unanimité.

Sont élus au Conseil de l'Aïkido :

Alain FLOURE et Joël PERRINEL

Sont élus en tant que membre de l'Organisme Disciplinaire :

B. KRAAK, C. MINET et J. PERRINEL

Michel GILLET remercie l'ensemble des personnes qui l'ont élu, un long travail est maintenant à réaliser. Pour une première expérience, ces assemblées générales en visioconférence et avec le soutien de la plateforme LEGAVOTE se sont très bien déroulées.

La séance est levée à 16h45.